

## Le travail a déjà commencé :

- **Développer l'offre oenotouristique**
  - la communauté de communes a soutenu activement la candidature au Site Remarquable du Gout porté par La route du Bugey. Le Cerdon, méthode ancestrale s'est vu attribuer la marque en novembre 2017.
  - La collectivité s'implique également dans l'animation du réseau mis en place dans le cadre du label Vignobles et découvertes obtenu en mars 2017.
- **Traduire le positionnement:** le cahier des charges pour définir l'identité visuelle qui va habiller le nouveau positionnement du territoire des Rives de l'Ain-Pays du Cerdon a été défini pour lancer prochainement la consultation afin de choisir le prestataire.
- **Mettre en place une observation de l'activité touristique et des clientèles cibles:** Grâce au partenariat avec Aintourisme et Flux Vision, nous avons des premiers chiffres qui nous permettront d'analyser la fréquentation touristique et en tirer des conclusions apportant un éclairage pour la prise de décision.
- **Optimiser la collecte de la taxe de séjour :** En octobre 2017 a été lancée la plateforme de télé-déclaration [www.rivesdelainpaysducerdon.taxesejour.fr](http://www.rivesdelainpaysducerdon.taxesejour.fr) afin de faciliter la déclaration et le reversement de la taxe de séjour.

### A venir en 2018: les actions prioritaires

- Elaborer un plan marketing en lien avec le positionnement et l'identité visuelle
- Définir le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information
- Harmoniser et compléter la signalétique: Etape 1 = état des lieux
- Soutenir le développement des Grottes du Cerdon et développer l'offre oenotouristique
- Collaborer à la définition du projet de développement de l'Île Chambod
- Etudier l'opportunité de la mise en place d'un service de réservation groupe
- Développer la stratégie événementielle et partenariale

### Pour en savoir plus, vous pouvez contacter:

Françoise Faelchlin-Dumont, Responsable du développement touristique et de l'office de tourisme de la communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon

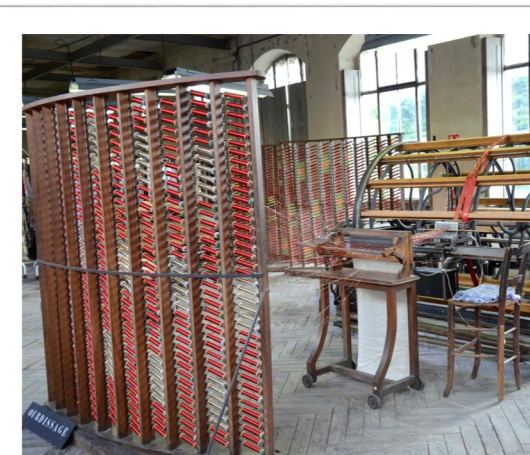
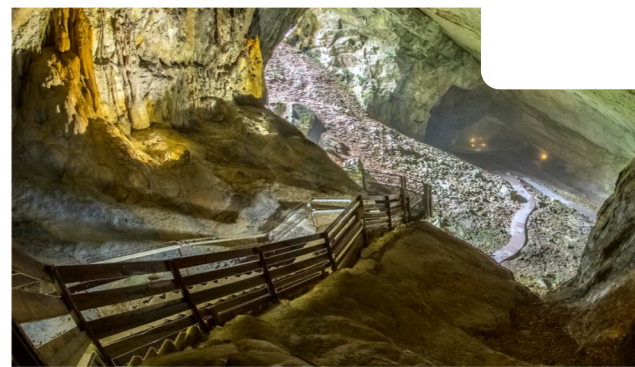
06 40 15 32 23

[fdumont@ain-cerdon.fr](mailto:fdumont@ain-cerdon.fr)



## Schéma de développement touristique des Rives de l'Ain-Pays du Cerdon

Adopté en décembre 2017



Plan d'actions 2017-2021

## Chiffres clés

- Près de 200 000 nuitées touristiques en 2017 dont 52 653 nuitées marchandes
- 60 000 visiteurs reçus sur les 3 sites-phares du territoire
- 24 châteaux dont 1 ouvert au public
- 1 événement culturel de renommée internationale

## Objectifs

Favoriser le développement d'activités touristiques  
Développer l'économie touristique par l'augmentation des séjours  
Augmenter la notoriété et l'image du territoire

### Le positionnement

La culture, le patrimoine et œnotourisme

### Les clientèles cibles prioritaires

Les couples sans enfants, aimant la gastronomie et le vin, curieux de savoir-faire et de rencontres  
Les familles ayant soif de découvertes et d'expériences

### Où va-t-on chercher nos visiteurs?

Dans les grandes villes proches : Bourg-en-Bresse, Lyon, Genève  
A proximité : départements limitrophe et région Rhône-Alpes (Jura, Isère...)  
Dans toute la France selon la clientèle et le site touristique concerné.

### La culture, le patrimoine mais pas seulement

On n'oublie pas les richesses fondamentales du territoire que sont la rivière d'Ain et la nature, pour les amoureux de randonnée, de canoë et de grand air !

#### Pourquoi se positionner ?

Pour affirmer un axe de développement qui permet de se différencier et d'être identifié.

#### Pourquoi cibler les clientèles ?

Pour concentrer les efforts de communication et de développement.

#### Pourquoi?

Pour ne pas oublier ceux qui viennent déjà et répondre à leurs attentes

## Les axes stratégiques et le plan d'actions

### Axe 1 : Développer et soutenir les projets structurants

Lesquels?

- Le Musée des Soieries Bonnet
- Les Grottes du Cerdon, Parc de loisirs préhistoriques
- L'offre œnotouristique
- Le projet de réouverture de la cuivrierie de Cerdon
- Le partenariat avec Ambronay

### Axe 2 : Structurer et développer l'offre de découverte nature au regard des cibles de clientèles prioritaire.

Comment et quels activités et lieux?

- En définissant un projet de développement de l'île Chambod (en partenariat avec le SMAE et le Département)
- En soutenant et développant l'offre d'activités autour de la rivière d'Ain
- En consolidant et qualifiant l'offre d'activités randonnées et VTT
- En facilitant l'accès ou la découverte du patrimoine privé
- En consolidant l'offre de visites et d'animations
- En étudiant la faisabilité de créer un Pays d'Art et d'Histoire: pourquoi ? Et est-ce opportun?

### Axe 3 : Construire la promotion du territoire et de son offre culture et patrimoine

Comment?

- En traduisant le positionnement en identité visuelle
- En élaborant un plan marketing pour la communication ciblée
- En évaluant l'opportunité d'une immatriculation et d'un service groupe afin d'optimiser la commercialisation de l'offre du territoire
- En développant une stratégie événementielle et partenariale

### Axe 4 : Structurer et organiser la mise en tourisme du territoire

Comment?

- Accroître l'attractivité des villages
- Améliorer l'accueil des camping caristes
- Harmoniser et compléter la signalétique touristique
- Faciliter les déplacements intra territoire et le lien avec les gares
- Accompagner les porteurs de projets en hébergement et recherche d'opérateur

### Axe 5 : Organiser et consolider la compétence tourisme et l'office de tourisme

Cela commence par:

- Soutenir les actions d'animations en adéquation avec l'ambition et les clientèles cibles
- Suivre et animer la réalisation de la stratégie
- Animer le réseau des professionnels et des acteurs du tourisme
- Optimiser la collecte de la taxe de séjour
- Développer les partenariats sur la thématique culture et patrimoine avec les grands sites du Département et de la Région
- Mettre en place une observation de l'activité touristique et des clientèles cibles
- Définir un schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique (SADI)